

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Présents : Guillaume BARBARA , Pierre CALMELS, Valéry CANREDON, Catherine COSENZA , Audrey COUSINIE , Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Véronique GUIBAUD, Laetitia HOLMIERE , Isabelle PONT, Mathieu POULAIN , Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.

Excusé : Michel COURTOIS

Secrétaire de séance : Antoine DELESALLE

- **Le compte-rendu de la séance du 8 juillet est approuvé.**
- **Compte-rendu du rapport Thémélia**

Monsieur le Maire donne lecture du résumé du rapport fourni par Thémélia.

Il fait constater que dans le deux scénarios proposés un déficit important apparait après commercialisation.

Un tour de table est organisé pour que chaque conseiller puisse s'exprimer sur le sujet.

Pour la majorité des membres du conseil, il apparait clairement que le projet n'est pas viable en l'état. Trop d'inconnues en rapport de la crise actuelle et sur les retours sur investissements qui ne sont pas garantis.

Après un vote, il apparait que 10 conseillers sont contre le projet et 4 préfèrent s'abstenir.

Il est donc décidé d'abandonner le projet tel qu'étudié par Thémélia.

- **Opération Ecole et Cinema 2021/2022**

Concerne 20 enfants de CM1- CM2 et coûte 1 € par enfant pour 3 à 4 séances par an.

Une contribution de 1.50€ par enfant est également versée à Média Tarn qui organise le fonctionnement de cette opération.
Le conseil vote la délibération à l'unanimité.

- **Régie : Location de la salle GP , détermination de l'encaisse maximum par an et suppression de la régie photocopie .**

Vote à l'unanimité pour le montant maximum de l'encaisse (1000€) enregistré par le régisseur pour la sous régie « location de la salle polyvalente ».

A la demande du Trésorier, le conseil décide par ailleurs de supprimer la sous régie « photocopies ».

- **Régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1607 heures.**

Le conseil décide à l'unanimité de ne rien changer à la règle des 1607 heures de temps de travail pour les employés municipaux.

- **Personnel communal : Indemnités du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions . Sujétions , (RIFSEEP) pour 2 agents municipaux .**

La commission du personnel se réunira pour déterminer des fiches de fonction par employés et les liens hiérarchiques.

A la demande du personnel municipal, elle devra aussi se prononcer sur les modalités de la mise en place du compte épargne temps.

- **SR Collectivités : Renouvellement du contrat repas et repas portage.**

En plus des repas portage évalués à environ 50 par mois, il est servi environ 50 repas par jour à la cantine.

N'ayant aucunes observations sur la qualité du service, le conseil accepte de renouveler la convention avec SR Collectivités.

- **Cantine et repas portage : Révision des tarifs**

Repas à la cantine : inchangé (reste à 3.30 €/enfant et 4.00€/adulte)

Repas portage à domicile : le prix passe de 7,50 € à 7,60€ ; adopté par le conseil municipal par dix voix pour et 4 voix contre.

- **SDET : Compétence optionnelle « infrastructure de Recharges pour véhicules électriques »**

Le conseil estime que cette installation n'est pas nécessaire actuellement et reporte le projet lorsque la mairie sera définitivement installée.

Le coût serait d'environ 500 €/an (abonnement) à la charge de la commune.

Questions diverses

- Confidentialité des fichiers Senior : Les données personnelles seront protégées par un mot de passe
- La commission du Personnel se réunira le **vendredi 10 septembre à 18h**
- La commission des associations se réunira **mardi 24 septembre à 18h30**. Ordre du jour principal la gestion des réservations des salles.

La séance est levée à 23h.

Le *prochain* conseil municipal se tiendra le jeudi 7 octobre 2021